

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Relative à la création d'un Site Patrimonial Remarquable  
(en procédure d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)  
sur la commune de Wimereux**

En application des dispositions de l'arrêté de M. Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais en date du 18 janvier 2019

**La création d'un Site Patrimonial sur la commune de Wimereux sera soumise à enquête publique à compter du 8 février 2019 jusqu'au 11 mars 2019 inclus.**

Monsieur Daniel PERET assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier avec registre d'enquête sera déposé au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi qu'en mairie de Wimereux et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

- Communauté d'agglomération du Boulonnais – 1 Boulevard du Bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,

- Mairie de Wimereux– Place du Roi Albert 1<sup>er</sup> à Wimereux : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

Le dossier d'enquête dématérialisé sera également consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais <http://www.agglo-boulonnais.fr> afin que chacun puisse en prendre connaissance et éventuellement adresser ses observations par écrit (pour être annexées aux registres d'enquête) à M. Le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

« Création d'un Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Wimereux »

Communauté d'agglomération du Boulonnais

1, Bd du Bassin Napoléon – BP 755 - 62321 BOULOGNE-SUR-MER

Les observations et propositions pourront également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-spr-wimereux@agglo-boulonnais.fr](mailto:enquete-spr-wimereux@agglo-boulonnais.fr)

Les observations et propositions pourront aussi être déposées sur un registre numérique mis en place sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais <http://www.agglo-boulonnais.fr> pendant toute la période de l'enquête publique.

Des permanences seront assurées par le Commissaire Enquêteur, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux dates et heures suivantes :

Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- le mercredi 20 février 2019 de 13h00 à 16h00
- le jeudi 7 mars 2019 de 16h00 à 19h00

Mairie de Wimereux :

- le vendredi 15 février 2019 de 9h00 à 12h00
  - le samedi 2 mars 2019 de 9h00 à 12h00
-